

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-2644

présenté par

Mme Mette, Mme Josso et Mme Maud Petit

ARTICLE 35**ÉTAT D**

« Avances à l'audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	500 000
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à apporter un soutien à la francophonie.

Véritable enjeu et atout de soft power, la francophonie doit être soutenue car elle l'une des clés du rayonnement de la culture française à travers le monde. Or il convient de mener une politique ambitieuse concernant la francophonie.

Cet amendement ne cherche, donc, pas à impacter davantage le financement de Radio France, dont la baisse de dotations est un écueil, mais bien de marquer l'ambition d'une politique publique vers la francophonie.

Pour ce faire, le présent amendement a donc pour objet de redéployer une partie des crédits de paiement dévolus au programme 843 « Radio France » pour les affecter au bénéfice du programme 847 « TV5 Monde ».